Envoyé en préfecture le 30/10/2023
Reçu en préfecture le 30/10/2023
Publié le 30 OCT. 2023
ID : 085-200023778-20231026-DCB2023_08_12-DE

PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE AGGLOMÉRATION

RELEVE DE LA DECISION N° 2023 08 12

Prise par le Bureau de la Communauté d'Agglomération
Lors de sa réunion du 26 octobre 2023
(*en application de la délibération du Conseil Communautaire en date du 30 juillet 2020 portant délégation de compétence au Bureau*)

L'an deux mille vingt-trois, le 26 octobre, le Bureau du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 19 octobre, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération, à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Présents : François BLANCHET, Isabelle TESSIER, André COQUELIN, Kathia VIEL, Thierry FAVREAU, Isabelle DURANTEAU, Yann THOMAS, Frédéric FOUQUET, Jean SOYER, Philippe MOREAU, Dominique SIONNEAU *(en remplacement d'Hervé BESSONNET)*, Laurent DURANTEAU, Lucien PRINCE, Dominique MALARY.

Excusés : Hervé BESSONNET, Lucien PRINCE.

Constitution du Groupe de Travail agile et ad 'hoc Micro-Folie

Dispositif de politique culturelle porté par le Ministère de la Culture et coordonné par la Villette, en lien avec 12 institutions, la Micro-Folie est articulée autour de son musée numérique et de modules complémentaires selon les besoins. Cette galerie d'art numérique est une porte ouverte sur les musées nationaux et donne accès à une offre culturelle inédite, tout en permettant de valoriser la Culture et le Patrimoine local.

Considérant l'intérêt du dispositif, ainsi que celui de constituer un Groupe de Travail agile et ad 'hoc *Micro-Folie*, afin d'étudier la faisabilité du projet ; le Groupe de Travail « *Développement numérique, Nouvelles technologies, Culture et événementiel, La Balise* » suggère, en date du 19 septembre 2023, la composition suivante :

- 14 membres du Groupe de Travail « *Développement numérique, Nouvelles technologies, Culture et événementiel, La Balise* », soit un représentant par commune. Le tableau ci-dessous précise ces 14 membres,
- 1 membre du Groupe de travail « *Finances* » : Mme Isabelle TESSIER.

NOM	Prénom	Communes	Groupe de travail de référence
ALABERT	Josette	SAINT GILLES CROIX DE VIE	GT Culture
AUGUIN	Maryse	SAINT REVEREND	GT Culture
BOURGOUIN	Sophie	BRETIGNOLLES SUR MER	GT Culture
DUBOIS	Jean-Marc	SAINT HILAIRE DE RIEZ	GT Culture
DUBREUIL	Virginie	SAINT MAIXENT SUR VIE	GT Culture
GENTIL	Didier	GIVRAND	GT Culture
GIVRAN	Sébastien	L'AIGUILLON SUR VIE	GT Culture
GUEDON	Henri	LA CHAIZE GIRAUD	GT Culture
MORNET	Sylvie	COMMEQUIERS	GT Culture
RABOUIN	Adeline	LANDEVIEILLE	GT Culture
RENAUDIN	Stéphanie	LE FENOUILLER	GT Culture
SIONNEAU	Dominique	NOTRE DAME DE RIEZ	GT Culture
THIROBOIS-CHARRIER	Séverine	COEX	GT Culture
THOMAS	Yann	BREM SUR MER	GT Culture

Les membres du Groupe de Travail agile et ad 'hoc Micro-Folie étudieront les modalités de réalisation d'une Micro-Folie, sur le territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie pour définir :

- les modalités de mise en œuvre : format, lieu, mode de fonctionnement…,

Envoyé en préfecture le 30/10/2023
Reçu en préfecture le 30/10/2023
Publié le 30 OCT. 2023
ID : 085-200023778-20231026-DCB2023_08_12-DE

- le budget d'investissement et de fonctionnement,
- les moyens nécessaires à la réalisation,
- un calendrier d'élaboration et de mise en œuvre,
- les scénarios possibles de mise en œuvre.

Le Bureau Communautaire,
Dûment convoqué,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n° 2020-4-02 en date du 30 juillet 2020 portant délégation d'une partie des attributions du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire et au Président,
Vu le rapport,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

<u>Article unique</u> : d'approuver la constitution du Groupe de Travail agile et ad' hoc Micro-Folie afin d'étudier les modalités de réalisation de la Micro-Folie.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Givrand, le 27 octobre 2023

Le Président,

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 30 OCT. 2023
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 30 OCT. 2023

François BLANCHET

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION Pays Saint Gilles Croix de Vie 85800 GIVRAND

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.